

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de CHAPEIRY
4 Route des Eparis
74540 CHAPEIRY

Télétransmis en
Préfecture
le 28/05/2025
Notifié ou publié
le 28/05/2025
Acte certifié exécutoire
le 28/05/2025
Le Maire
Gilles ARDIN



L'an deux mil vingt-cinq le 21 Mai 2025
Le Conseil Municipal de la commune de CHAPEIRY,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN,
Maire de la commune de CHAPEIRY

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du conseil : 14 Mai 2025

Étaient présents : G. ARDIN, S. BELLEVILLE, B. BIBOLLET,
M-F CHARVIN, G. CLERC, A. GUILLAUD-SAUMUR, G.
HIERSO, O. LEGUESDRON, I. LYONNAZ-PERROUX, J.
REGAT, G. VORLET (ayant donné pouvoir à Oumbarka
LEGUEDRON)

Excusé :

Absent : C. DEBROUX

Secrétaire de séance : Benoît BIBOLLET

DÉLIBÉRATION N°30/2025 - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les tarifs en vigueur de la salle communale datent du 03 octobre 2012. Il rappelle l'intérêt d'apprécier l'augmentation régulière à observer. Monsieur le Maire propose également de mettre en cohérence le règlement intérieur de la salle. Monsieur le Maire propose de définir un tarif relatif à une participation forfaitaire annuelle pour les activités payantes proposées par des intervenants

| Salle Communale | Tarifs |
|---|-------------------------|
| Habitants Chapeiry | 100.00 € |
| Habitants Saint-Sylvestre | 130.00 € |
| Caution | 500.00 € |
| Perte de badge | 50.00 € |
| Forfait annuel d'occupation de la salle par activité payante | 100.00 € |
| Occupation pour les habitants de Chapeiry lors de leur mariage | Gratuit |
| Occupation par les membres du conseil municipal | Gratuit une fois par an |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de la salle communale tels que détaillés ci-dessus à compter de ce jour
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Gilles ARDIN



Le secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Benoît Bibollet".